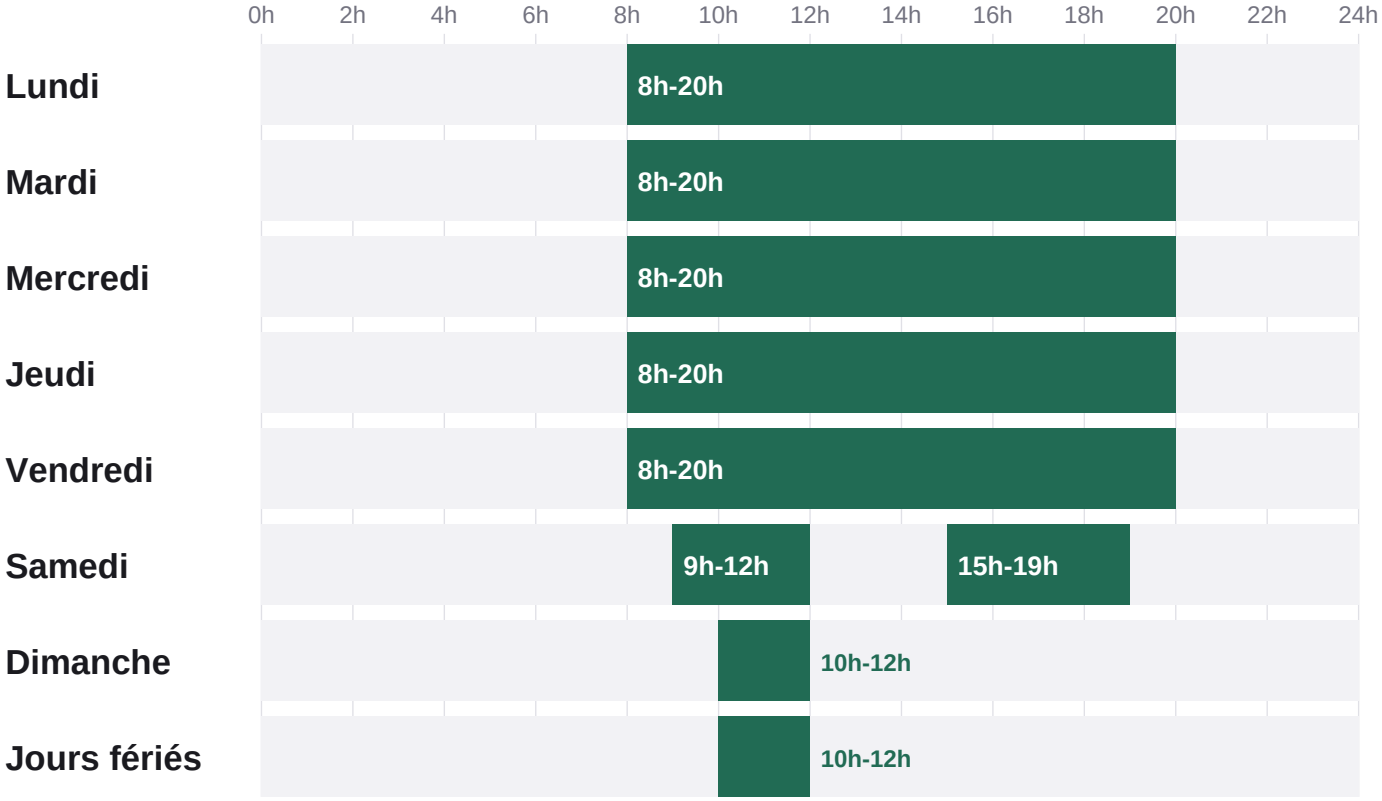
Travaux bruyants, bricolage, jardinage

Art-sur-Meurthe

Les horaires fixés par l'arrêté municipal



Page « Bruit » du site de la commune (maintien des horaires du règlement départemental sanitaire).

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/54025-art-sur-meurthe/